A+ A-

Tout savoir sur l'indice de réparabilité

Par **Bercy Infos < https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous>** , le 18/11/2022 - **Consommation Conseils aux consommateurs**

Vous souhaitez changer votre lave-linge ou votre smartphone et que ce nouvel appareil fonctionne le plus longtemps possible ? Pouvoir réparer ces appareils est un critère essentiel afin de les faire durer dans le temps. Depuis le 1er janvier 2021, l'indice de réparabilité vous renseigne à ce sujet. Comment est-il mesuré ? Quels objets concerne-t-il ? On vous répond !

À savoir

- Depuis le 2 novembre 2022, l'**indice de réparabilité est étendu** et devient obligatoire pour les produits suivants :
  - lave-linge à chargement par le dessus
  - lave-vaisselle
  - nettoyeur à haute pression
  - aspirateur filaire, sans fil et robot.
- Par ailleurs, à compter du **15 décembre 2022**, les consommateurs pourront bénéficier d'un **bonus réparation** qui s'appliquera à des produits qui ne sont plus sous garantie. Plus précisément, il sera possible de bénéficier d'un forfait entre 10 et 45 € (calculé selon le type d'appareil) pour faire réparer son produit. Pour tout savoir sur ce nouveau dispositif, vous pouvez consulter la **page dédiée sur le site service-public.f < https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16129?xtor=EPR-100>** r.

Indice de réparabilité : qu'est-ce que c'est ?

Obligatoire pour un certain nombre de produits depuis le **1er janvier 2021**, l'indice de réparabilité consiste en une **note sur 10**.

Son objectif ? **Lutter contre l'obsolescence** en informant le consommateur sur le **caractère réparable ou non d'un produit au moment de l'achat** et ainsi allonger sa durée de vie et d'utilisation.

À savoir

Comme l'indique le ministère de la Transition écologique, à l'horizon 2024, il est prévu que cet indice devienne un **indice de durabilité**, qui prendra notamment notamment en compte de nouveaux critères comme la robustesse ou la fiabilité des produits.

Quels sont les produits concernés par l'indice de réparabilité ?

Jusqu'au 4 novembre 2022, l'indice de réparabilité était **obligatoire pour les cinq produits suivants** :

- **lave-linge à hublot**
- **smartphone**
- **ordinateur portable**
- **téléviseur**
- **tondeuse à gazon électrique**.

Depuis le 4 novembre 2022, l'indice de réparabilité devient obligatoire pour quatre nouvelles catégories de produits :

- **lave-linge à chargement par le dessus**
- **lave-vaisselle**
- **nettoyeur à haute pression**
- **aspirateur filaire, sans fil et robot.**

Indice de réparabilité : où le trouver ?

Que vous achetiez l'un des produits soumis à l'indice de réparabilité **en magasin** ou **sur internet**, son indice de réparabilité doit être **communiqué sur le produit**, **son emballage** ou bien la **fiche produit** dans le cas d'un achat à distance.

Trouvez facilement un réparateur proche de chez vous !

Afin de vous aider à **trouver un réparateur compétent pour donner une**

seconde jeunesse à vos objets du quotidien, l'Agence de la transition écologique (ADEME) < https://www.ademe.fr/> , en partenariat avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) < https://www.artisanat.fr/> , met à votre disposition un annuaire qui recense les réparateurs sur le territoire :

Accédez à l'annuaire des réparateurs < https://www.annuaire-reparation.fr/>

Comment est calculé l'indice de réparabilité ?

Afin de déterminer l'indice de réparabilité d'un produit, plusieurs critères sont pris en compte. Il s'agit notamment de :

- la **durée de disponibilité de la documentation technique**
- la **facilité de démontage** et les **outils nécessaires** pour y parvenir
- la **durée de disponibilité des pièces détachées**
- le **prix des pièces détachées rapporté au prix du produit neuf**.

Il appartient au fabricant de calculer l'indice de réparabilité du produit qu'il propose à la vente. Pour ce faire, il doit s'appuyer sur un **barème déterminé précisément par décret pour chaque catégorie de produit**.

Indice de réparabilité : comment le décrypter ?

L'indice de réparabilité de chaque produit est **noté sur 10**. Plus un produit est réparable, plus la note sera élevée.

Afin de faciliter la lecture de l'indice, **un code couleur accompagne la notation**, allant du **rouge vif pour les produits non réparables** au vert **foncé pour les produits réparables aisément**.

Source : ministère de la Transition Écologique

Par ailleurs, au-delà de la notation sur 10, sachez qu'au moment de l'achat **le vendeur doit pouvoir vous communiquer la grille de notation ayant permis de déterminer l'indice de réparabilité**.

Vous pouvez ainsi prendre connaissance de la performance du produit dans chacun des critères évalués.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Appareils électroménagers : bien les choisir grâce à l'étiquette énergie

Tout savoir sur la garantie légale de conformité

Les gestes simples pour consommer plus responsable

En savoir plus sur l'indice de réparabilité

L'indice de réparabilité < https://www.ecologie.gouv.fr/indice-reparabilite> *sur le site du ministère de la transition écologique*

Ce que dit la loi

Décret n° 2020-1757 du 29 décembre 2020 < https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042837821>
relatif à l'indice de réparabilité des équipements électriques et électroniques

Arrêté du 29 décembre 2020 < https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042838100>
relatif aux modalités d'affichage, à la signalétique et aux paramètres généraux de calcul de l'indice de réparabilité

Thématiques : Consommation | Conseils aux consommateurs

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation …

exemple : nom.prenom@domaine.com Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. Consulter notre politique de confidentialité

Partager la page